

Hydro devrait réévaluer l'enfouissement, dit le BAPE

ALAIN GOUPIL

alain.goupil@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Hydro-Québec devrait réévaluer de manière plus détaillée l'enfouissement d'une partie de la ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire avant d'obtenir le feu vert du gouvernement pour la mise en œuvre de son projet de 125 M \$ dont la mise en service est prévue en 2019.

Il s'agit là d'une des principales recommandations contenues dans le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendu public jeudi par le ministre de l'Environnement du Québec, David Heurtel, concernant le projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire, aussi connu sous le nom Northern Pass.

Dans son rapport de 149 pages, le BAPE s'intéresse à la fois aux impacts environnementaux et économiques du projet, pour lequel 21 mémoires ont été déposés lors de deux séances publiques tenues à Sherbrooke en octobre dernier.

Le projet consiste en l'aménagement d'une ligne à 320 kV sur une distance de 79 kilomètres entre le poste des Cantons, situé à Val-Joli, jusqu'à la frontière du New Hampshire à la hauteur de

la municipalité d'East Hereford.

Sur le plan environnemental, le BAPE s'est rendu aux arguments des groupes écologistes qui reprochaient à Hydro-Québec d'avoir écarté trop rapidement l'option d'enfouir une partie de la ligne, notamment là où le tracé prévoit traverser la forêt communautaire Hereford. Cette avenue a rapidement été écartée par Hydro en raison de son coût de construction jugé trop élevé par la société d'État.

Le projet consiste en l'aménagement d'une ligne à 320 kV sur une distance de 79 kilomètres, de Val-Joli jusqu'à la frontière du New Hampshire.

Or, le BAPE estime que l'étude d'impact déposée par Hydro-Québec « ne tient pas compte des objectifs de conservation à perpétuité ni (des) obligations légales en vertu d'une servitude de conservation forestière » rattachée à la forêt Hereford. De plus. Indique le rapport, les impacts d'une ligne souterraine qui serait

implantée à l'extérieur des limites du territoire de la Forêt communautaire Hereford n'ont pas été analysés par Hydro-Québec.

Pour cette raison, le BAPE recommande qu'Hydro-Québec réévalue l'option d'enfouir une partie de la ligne et que les conclusions de sa réévaluation soient rendues publiques.

BANDES RÉSIDUELLES

Advenant que le tracé actuel soit retenu, le BAPE recommande la mise en place d'un projet pilote prévoyant une coupe sélective sur deux bandes résiduelles de 9 m de largeur de part et d'autre de l'emprise dans laquelle la hauteur des arbres serait maintenue à un maximum de 12 mètres.

Le BAPE demande à Hydro de réévaluer l'enfouissement, car « le déboisement accentuerait la fragmentation des habitats, principalement sur le territoire de la Forêt communautaire Hereford, écrit le BAPE. De plus, la disparition de 282 hectares de milieu forestier entraînerait une réduction de la capacité de captage de carbone dans la région. »

Pour ce qui est des espèces floristiques exotiques envahissantes dans l'emprise de la ligne, le BAPE estime que la responsabilité d'Hydro devrait être élargie afin d'aider les propriétaires à maîtriser et à éradiquer ces espèces.